

**Plan blanc COVID19**  
**Groupe hospitalier universitaire APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor**  
*Hôpitaux Albert-Chenevier • Georges-Clemenceau • Dupuytren*  
*• Emile-Roux • Henri-Mondor*

Version du 18 Mars 2020

<b>Consignes générales</b>	<p align="center">Ne pas s'embrasser ni se serrer les mains</p> <p>Se désinfecter très régulièrement les mains avec un produit hydro-alcoolique / se laver les mains avec de l'eau et du savon.  Aérer régulièrement les locaux communs (notamment bureaux des internes, salles de détente...) 10 minutes par heure.</p> <p align="center">Masques chirurgicaux systématiques pour tous les soignants  2 masques par jour distribués par les cadres</p> <p align="center">Les surblouses ne doivent pas être utilisées en dehors des services</p> <p align="center"><b>Respecter la distance de sécurité de plus d'un mètre même à l'extérieur (fumeurs)</b></p>
<b>Services prenant en charge les patients COVID19</b>	<p align="center"><b><u>Attention: cette liste évolue régulièrement</u></b></p> <p align="center">SAU</p> <p align="center">DAU 6ème et Médecine interne (Cas possibles covid19 en attente de résultats)</p> <p align="center">Ensemble du 14ème étage</p> <p align="center">Réanimation 11ème</p> <p align="center">UMR Réa Med 1er</p> <p align="center">Tente ambulatoire (pour les prélèvements)</p>
<p><b>PRISE EN CHARGE</b></p> <p><i>Plusieurs procédures détaillées sur les conditions de prise en charge sont disponibles sur la Gestion Electronique Documentaire (GED) accessible depuis l'intranet</i></p>	
<b>Décès d'un patient COVID positif</b>	<p align="center"><b>Alerter le chef de service ou l'administrateur de garde - Consulter la procédure</b></p> <p>Tenue du personnel = FFP2, casaque, charlotte, lunettes, gants avec un tablier plastique par-dessus la casaque (soin mouillant).  Toilette dans la chambre du patient à l'aide de gants à usage unique sans eau  Pas de préparation du corps.</p> <p align="center"><b>Prévenir rapidement la famille qui n'a que 2h pour se recueillir au sein de l'unité de soins + Prévenir les admissions (SIVIC)</b></p>
<b>Gestion des déchets COVID19</b>	<p align="center">Les déchets COVID19 doivent être traités comme des <b>déchets d'activité de soins à risque infectieux</b></p>
<b>Critères de dépistage</b>	<p align="center"><b>Fièvre ET Signes fonctionnels d'une infection respiratoire (haute et/ou basse)</b></p> <p align="center"><small>(Fièvre mesurée pour les soignants, Fièvre ou sensation de fièvre pour un patient n'ayant pas accès à un thermomètre)</small></p> <p align="center"><b>ET 1 des items suivants (Comorbidités, plus de 70 ans ou Personnels soignants du GHU)</b></p>
<b>Déprogrammation</b>	<p>Afin d'augmenter très significativement la capacité de soins critiques et les outils de suivi mis en place dans le cadre de la prise en charge des patients COVID19 positifs, la déprogrammation des soins médico-chirurgicaux non urgents a été réalisée</p>
<b>Droit de retrait</b>	<p align="center"><u>Toutes les mesures nécessaires de protection recommandées par l'EOH sont prises</u></p> <p align="center"><b>Il est dans la nature même des missions de l'hôpital de prendre en charge des patients COVID19 positifs.</b></p> <p>La continuité du service public et les conséquences pour les usagers et les collègues (un droit de retrait ne doit pas engendrer un danger grave et imminent pour autrui) sont des éléments suffisants, juridiquement, pour s'opposer au droit de retrait.</p>
<b>Gilets bleus</b>	<p>Suspension des missions de Service civique actuellement en cours dans nos hôpitaux, dès lors qu'elles ne sont pas absolument essentielles à la continuité des soins</p>
<b>Masques</b>	<p align="center">Principes de distribution vis-à-vis des soignants et des services en contact avec les patients</p> <p>1) Recueil de besoins par service en masques chirurgicaux le matin. Le besoin est à établir par service, pour 48 heures de consommation maximum, en comptant 2 masques/ jour et par agent</p> <p>2) La distribution se fait au guichet du magasin hôtelier du site</p> <p>3) Stockage sécurisé obligatoire des boîtes de masques dans le bureau fermé à clef du cadre</p>
<b>Médias/Journalistes</b>	<p>Afin d'être en cohérence avec les consignes de limitations des déplacements, toute venue de journalistes dans les hôpitaux est dorénavant interdite</p>
<b>Visiteurs</b>	<p align="center"><b>Interdiction générale des visites</b></p> <p align="center">Dérogation possible pour situation exceptionnelle sur décision du chef de service/directeur</p>
<p><b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b></p>	
<b>Eviction professionnelle suite à un contact avec une personne COVID+</b>	<p>Les professionnels sujets contacts asymptomatiques peuvent poursuivre leur activité. Dans ce cas, ceux-ci doivent se signaler auprès de leur hiérarchie, porter un masque chirurgical en permanence (pendant 14j jours) en le changeant régulièrement et s'auto-surveiller. En cas de symptômes, l'éviction professionnelle doit être immédiate.</p>
<b>Caféteria Relais H</b>	<p align="center">Fermeture de la partie brasserie sur le site de Mondor exclusivement</p> <p align="center"><i>File d'attente espacée et longiline pour la vente à emporter</i></p> <p align="center">Fermeture des autres Relais H sur les autres sites</p>
<b>Crèches et centres de loisirs</b>	<p>Les enfants de moins de 4 ans dont les crèches sont fermées peuvent être accueillis soit dans les crèches hospitalières de l'APHP (<b>gratuitement</b>) soit dans une des crèches de la Ville de Paris, spécifiquement dédiées à l'accueil des enfants des personnels hospitaliers.</p> <p align="center">Pour toute question ou difficulté sur ces modes de garde <b>garde-enfants@aphp.fr</b></p>
<b>Déplacements</b>	<p><b>Remboursement possible pour tous les agents et les étudiants du GHU Henri Mondor</b> qui doivent se rendre à l'hôpital pendant la période de limitations des déplacements actuels liées à l'épidémie de Covid-19 :</p> <p>1) remboursements des frais kilométriques (frais d'essence) pour les utilisateurs de véhicules personnels et pour les trajets Domicile - Hôpital (allers-retours).</p> <p>2) prise en charge des frais liés à l'utilisation de taxis, VTC pour les agents qui auraient besoin de ce mode de transport pour les trajets Domicile - Hôpital (allers-retours).</p> <p>3) prise en charge des nuitées d'hôtel pour les agents qui souhaiteraient séjourner à l'hôtel pendant leurs périodes de travail.</p>
<b>Ecoles et collèges</b>	<p>L'ensemble des écoles et des collèges sont censés être ouvert pour accueillir les enfants du personnel hospitalier A terme, et en fonction des fréquentations, il est possible que l'Éducation Nationale organise des regroupements sur certaines écoles et collèges.</p> <p align="center">Pour toute question ou difficulté sur ces modes de garde <b>garde-enfants@aphp.fr</b></p>
<b>Comment accéder à un parking</b>	<p align="center">Possibilité d'accéder gratuitement au <b>parking de la Faculté de médecine</b> sis au 8 rue du Général Sarraill 94000 CRÉTEIL et au <b>parking SILO de l'hôpital Henri-Mondor</b></p>
<b>Soutien psychologique</b>	<p>Pour les personnels du GHU, un <b>dispositif local est mis en place à compter du 19 mars</b>, coordonné par le Pr A.PELISSOLO avec les ressources en psychologues du DMU IMPACT et du CHIC (Pr J.M.BALEYTE).</p> <p align="center">Le numéro d'appel est le <b>01 49 81 32 78</b> du lundi au vendredi de 9H30 à 17H.</p> <p align="center">Pour tous les personnels de l'AP-HP, une plateforme téléphonique est opérationnelle - Ecoute soignant COVID19  <b>01 40 25 67 11 ou 13 ou 19 7j sur 7/ 24h sur 24</b></p>
<b>Restaurant du personnel</b>	<p align="center"><b>Fermeture de l'espace assis</b></p> <p align="center">Solution de vente à emporter (en amenant son contenant et ses couverts personnels)</p> <p>Interdiction de la tenue professionnelle dans les espaces du restaurant. Repas à consommer dans un environnement permettant d'éviter la promiscuité et pouvant être aéré.</p>
<b>Réunions, formations, congrès</b>	<p align="center"><b>20 personnes maximum</b> dans une salle suffisamment grande pour éviter la promiscuité (&lt; 1 m).</p> <p align="center">Dans le cas contraire et si la durée prévisible est &gt; 15 min: port du masque de soins.</p> <p align="center"><b>Si présence de soignants: port du masque quelle que soit la durée de la réunion</b></p> <p align="center">Limiter la durée des réunions. Aération de la pièce pendant et après la réunion</p> <p align="center"><b>Reports de tous les groupes de travail, congrès, formations, journées professionnelles non essentiels</b></p>
<b>Temps de travail</b>	<p align="center"><b>Assouplissements possibles d'horaires</b>, report des dates de planification de <b>congés</b>, pas de pertes de Congés annuels</p> <p align="center"><b>Possibilités de télétravailler (à étudier avec sa hiérarchie) mais incompatibilité (liée à la continuité des soins) pour l'ensemble des agents assurant des fonctions en rapport direct avec l'accueil des patients</b></p>